

SARL LE JOUR D'APRÈS

Place Charles de Gaulle, 34920 Le Crès

SIRET : 812 454 510 00015 | N° d'habilitation préfectorale : 23-34-0123

DOCUMENTATION GÉNÉRALE TARIFAIRE

Tarifs applicables au 1er octobre 2026 — Mis à disposition du public conformément à l'article R. 2223-25 du CGCT

1. Prestations Obligatoires (Dans tous les cas)

Ces prestations sont juridiquement indispensables pour toute organisation d'obsèques.

Cercueil équipé (Modèle d'entrée de gamme, garniture étanche incluse)	740,00 € TTC
Opérations de mise en bière et fermeture du cercueil	60,00 € TTC
Forfait démarches administratives et formalités administratives locales	70,00 € TTC
Forfait convoi / Équipe de 4 porteurs	410,00 € TTC
Mise à disposition du corbillard de cérémonie	320,00 € TTC
TOTAL MINIMUM DES PRESTATIONS OBLIGATOIRES	1 600,00 € TTC

2. Prestations Obligatoires selon les Circonstances

Ces prestations s'imposent uniquement selon le lieu de décès ou des conditions réglementaires.

Transport de corps avant mise en bière (Forfait)	120,00 € TTC
--	--------------

3. Prestations Optionnelles et Facultatives

Prestations à la libre discrétion de la famille.

Retrait de prothèse (Acte obligatoire avant crémation, réalisé par un thanatopracteur)	150,00 € TTC
Location de salon en chambre funéraire (Forfait complet pour 3 jours)	150,00 € TTC

Mentions légales :

Conformément à la réglementation funéraire, l'établissement d'un devis écrit détaillé conforme au modèle officiel est **strictement gratuit** et sans engagement. Les frais de tiers (taxes municipales, crématorium, droits d'inhumation) ne sont pas compris dans les forfaits présentés.